



---

**Dans sa séance du 10 février 2026, le Conseil municipal a accepté la délibération ci-après :**

Les textes complets des délibérations, des résolutions, des statuts et des procès-verbaux approuvés des séances du Conseil municipal peuvent être consultés à la mairie, sur rendez-vous.

---

**DELIBERATION 26-01**

**Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 25'000 F destiné à l'achèvement de l'adaptation du plan directeur communal 2023 (PDCom), afin de répondre notamment à une réserve du Conseil d'Etat sur la stratégie de densification de la zone 5 - proposée par le Conseil administratif**

le Conseil municipal  
en présence de 23 de ses membres

**DECIDE**

par 21 oui et 1 abstention (majorité simple),

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 25'000 F pour couvrir les travaux encore à effectuer sur le crédit relatif à l'achèvement de l'adaptation du plan directeur communal 2023 (PDCom), afin de répondre notamment à une réserve du Conseil d'Etat sur la stratégie de densification de la zone 5.
2. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
3. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement, voté le 6 février 2024.

**Dernier jour du délai référendaire : le 30 mars 2026.**

---

Collonge, le 18 février 2026

Marc Oberson  
Président du Conseil municipal